

« AFI »
Société par actions simplifiée au capital de 15.000 Euros
Siège social : 6, rue Baquet
08800 THILAY
529.573.578 RCS Sedan

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente avril
A dix heures,

Les associés de la société « AFI », société par actions simplifiée au capital de QUINZE MILLE (15.000) Euros divisé en NEUF CENT SOIXANTE QUINZE (975) actions toutes de valeur nominale égale et entièrement libérées,, dont le siège social est à THILAY (Ardennes) 6, rue Baquet,

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, audit siège à THILAY sur convocation faite par lettre simple par le président en date du 14 avril 2025 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur HENON Christophe, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Pascale THIERY en sa qualité de représentante de la SAS DOUDOUX, autre associée, remplit les fonctions de scrutateur et est également désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 975 actions sur les 975 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- La feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés ;
- Le rapport du président ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée ;
- Un exemplaire des statuts de la société.

Monsieur le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à la disposition des associés au siège social de la Société pendant le délai fixé prévu par les dispositions législatives et réglementaires

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, il rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Monsieur le Président donne lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Après échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de nommer Monsieur Sacha HENON pour une durée indéterminée aux fonctions de Directeur Général de la société à effet au 1^{er} mai 2025.

Monsieur Sacha HENON accepte et déclare n'être frappée d'aucune des incapacités ou déchéances susceptible de lui interdire l'accès à ses fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Suite à sa nomination en qualité de Directeur Général, Monsieur Sacha HENON ne percevra aucune rémunération dans le cadre de son mandat. Néanmoins, il continuera à percevoir sa rémunération dans le cadre de la poursuite de son contrat de travail.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à Monsieur Christophe HENON Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conformes des présentes à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales ou administratives dont il pourrait être requis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président,
Mr Christophe HENON

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping stroke extending downwards and to the left.

Le Scrutateur et Secrétaire,
Mme Pascale THIERY

A handwritten signature in black ink, featuring a large, oval-shaped loop at the top and a series of smaller, connected loops below it.